



AMBASSADE DE SUISSE  
EN HONGRIE

1143 BUDAPEST XIV, le 26 juin 1978

Népstadion út 107  
Télégrammes: Ambassade Budapest  
Télex: 224528 ambud h  
Téléphones 229.491 / 229.492

Réf.: 004.5 - ST/mo

Confidentiel

A la Direction administrative  
du Département politique fédéral

B e r n e

RAPPORT FINAL

Monsieur l'Ambassadeur,

En exécution des instructions 720, je vous rapporte, ci-après, mes observations finales sur l'état de nos relations avec la République populaire hongroise après un séjour, à peu de chose près, de cinq ans à Budapest.

Préambule

Transféré du monde arabe (Tunisie + Libye) dans un pays situé derrière le rideau de fer, je savais que j'allais me trouver dans une atmosphère fondamentalement différente tant du point de vue - surtout - politique que de celui de la vie de tous les jours et qu'il importerait que je fasse l'effort nécessaire pour m'adapter à des conditions d'existence totalement nouvelles, tout en m'accommodant d'un système de surveillance très poussé et sans doute subtil (auquel je n'avais pas encore goûté, s'agissant de ma première expérience à l'Est), exercé par une police locale avide de tendre à chaque étranger des traquenards allant jusqu'à la compromission.

Afin de me faire et de rapporter au Département une image réelle et dépassionnée de la République populaire hongroise, je savais également qu'il conviendrait que je fasse abstraction des préjugés que nourrissent presque toutes les couches de notre opinion publique à l'égard du leader hongrois János Kádár, jugé aujourd'hui encore chez nous à la lumière quasi exclusive des sanglants événements d'octobre 1956 parce que nous sommes restés figés sur le drame hongrois d'alors.



Venant de Suisse en Hongrie par la route, à travers l'Autriche et la République fédérale d'Allemagne, seule l'organisation stricte avec ses deux miradors du poste-frontière hongrois d'Hegyeshalom, dont les fonctionnaires de police et des douanes ont une tenue irréprochable et pratiquent une courtoisie de bon aloi - qui contrastent avec l'attitude des organes de police-frontière autrichiens et allemands -, rappelle au voyageur occidental qu'il franchit le rideau de fer. Pour qui pénètre en Hongrie, cette impression, essentiellement psychologique, est éphémère et s'évanouit aussitôt après le passage de la frontière, cela d'autant que l'Occidental neutre circule en territoire hongrois sans être surveillé, du moins hostensiblement, et librement, sauf dans une zone de 3 km, proche de la frontière où personne ne peut s'arrêter et prendre de photographies.

Nonobstant, une attitude réservée reste de mise pendant une plus longue période qu'à l'Ouest, car le nouveau venu aura besoin de plus de temps pour jauger ses interlocuteurs dont la bonhomie peut être trompeuse.

De leur côté, les autorités hongroises braquent tous leurs projecteurs sur le nouvel arrivé afin de percer sa personnalité, de détecter ses qualités, ses opinions et ses tendances politiques, son attitude à l'égard de son nouveau pays d'accréditation, les particularités de son caractère, sa conduite aussi bien privée qu'officielle, l'état de ses relations conjugales, son mode de vie, ses habitudes, ses points faibles comme ses points forts.

Il use à cet effet de tous les moyens possibles dont l'ouvrage sur le KGB, de John Barron, donne une énumération intéressante mais non exhaustive. On peut d'ailleurs noter, après quelques mois, quel a été le résultat de cet examen "radioscopique" auquel le nouveau chef de mission comme son épouse et sa famille ont été soumis. Il est perceptible aussi bien dans la manière qu'a le Ministère des Affaires étrangères et les autres services de l'administration de vous accueillir que dans la nature même des échanges de vues qui, si tout va bien, accusent une tendance plus nette et plus ouverte.

C'est probablement ce qui m'a essentiellement passionné durant les premiers mois de mon séjour en Hongrie de constater que les interlocuteurs d'un pays communiste tel que la République populaire hongroise ne sont en aucune manière réfractaires aux échanges d'idées et acceptent, parfois même avec une certaine franchise - et peut-être un peu de curiosité -, la discussion, à condition bien entendu que l'interlocuteur étranger sache conserver la mesure, domaine dans lequel le

Hongrois se comporte parfaitement. Le contraste est très sensible si j'en juge par l'attitude de mes autres collègues de l'Est, constamment sur la réserve, réticents, avec lesquels, à l'exception des Roumains, il n'est pratiquement pas possible d'entamer une véritable conversation qu'ils s'arrangent toujours, de façon ou d'autre, de faire avorter. Mais avec les Roumains, qui ont en général facilement le verbe haut, la part de propagande qui entre dans leurs propos l'emporte hélas souvent sur la réalité des faits.

Il faut dire aussi que le prolongement des contacts professionnels au cours de déjeuners, dîners et autres manifestations sociales crée progressivement une atmosphère cordiale qui permettra au chef de mission d'être reçu au besoin sur le champ par son interlocuteur hongrois. Mais il faut soigneusement éviter de profiter des réceptions - surtout chez soi - pour tenter d'extorquer une réponse de l'un ou de l'autre de ses invités magyars, qui se dérobera du reste, demeurera sous la pénible impression que son hôte a voulu lui en faire payer le prix comptant et déclinera une nouvelle invitation, rompant ainsi pour longtemps des relations utilement amorcées.

Employées à bon escient, les indemnités de représentation jouent donc un rôle essentiel dans la promotion des relations, d'autant que le Hongrois se montre particulièrement sensible à une table raffinée, ce qui lui procure ce qu'il ne peut plus s'offrir mais ce dont il n'a pas perdu le souvenir, et apprécie visiblement un intérieur de goût.

Il prend assez mal tout jugement sur son pays qui rangerait la République populaire parmi les Etats en retard sur leur temps. Ainsi, lorsque je fus, avec le Département, vivement attaqué dans le "Courrier du lecteur" de la Nouvelle Gazette de Zurich (n° 123 du 28.5.76) parce que je me déplaisais, soi-disant, au volant d'une Rolls-Royce dans la capitale hongroise et que, selon l'auteur de la lettre, c'était là une attitude offensante à l'égard de mon pays d'accréditation, la réaction du Ministère des Affaires étrangères fut prompte et vive; elle me fut d'ailleurs faite par l'un des vice-ministres visiblement agacé par cette remarque qu'il a considéré comme manifestement désobligeante pour son pays.

Il est intéressant de noter que l'on retrouve de temps à autre chez le Hongrois quelques unes des caractéristiques dont les Arabes sont coutumiers, par exemple l'art des engagements verbaux suivis d'une absence complète de réactions concrètes. Sont-ce là les séquelles d'une occupation turque qui s'est prolongée pendant près de 150 ans ?

Si donc les contacts officiels, bien amorcés, entretenus et développés, peuvent être promis à d'intéressantes perspectives et que le Hongrois a un juste sens de la mesure qui l'engage - du moins pour ce qui est de notre pays - à ne pas formuler des propositions ou des suggestions qui iraient au-delà de ce que nous pourrions accepter, son processus de raisonnement est lent et, au cours de négociations même toutes simples, il se montre facilement pointilleux et tatillon. Cela s'explique probablement par le fait qu'un fonctionnaire même de rang supérieur n'a que peu de liberté de manoeuvre à moins que ses relations avec le Parti soient solidement établies, ce qui est très vite apparent dans son attitude, peut-être aussi parce que le poids de la botte soviétique est constamment présente et, qu'en outre, la bureaucratie a pris une telle ampleur qu'elle tend à masquer les problèmes eux-mêmes dont l'analyse est d'autant plus difficile. On retrouve du reste le même phénomène dans le "management" des entreprises hongroises, ce qui rend fort laborieux non seulement la conclusion mais l'exécution d'accords de coopération bilatéraux. Il faut donc savoir faire preuve de patience, alliée avec une juste fermeté.

On parle volontiers d'une certaine corruption, à l'Est aussi. L'ouvrage paru à fin 1976 aux Editions Hachette Essais sur "La corruption en Union soviétique" de Ilya Zemtsov, précédé d'un "Eloge de la corruption en URSS" d'Alain Besançon, décrit assez bien un système qui a également contaminé les pays satellites mais qui, pour ce qui est de la Hongrie, ne semble se manifester que sur le plan interne. On peut donc être tenté de conclure à une certaine intégrité sur le plan extérieur, à moins de considérer l'attraction que le Hongrois éprouve pour les cadeaux en nature que lui offre son partenaire étranger et pour les invitations à l'Ouest que ce dernier formule de temps à autre comme une manière de corruption. Je suis d'avis que ce serait aller trop loin, à plus forte raison que le système se pratique un peu partout et est plus proche d'attentions destinées à entretenir les bons contacts que de véritables pots de vin.

Dans l'ensemble - et même si en cela je ne partage pas l'opinion de plusieurs de mes collègues occidentaux constamment portés à se plaindre du climat politique hongrois aussi bien que de la carence de l'approvisionnement (il s'agit de diplomates à l'esprit chagrin qui ne sont d'ailleurs jamais satisfaits de leur poste, où qu'ils se trouvent), deux éléments qui pèsent sur leur état psychologique -, l'existence dans la capitale hongroise se déroule de façon normale et même si tout n'est forcément pas comme à l'Ouest, on ne saurait y jouer les martyrs ! La possibilité donnée aux membres de l'Ambassade, y compris le chef de mission, de se rendre librement à Vienne (conformément à une instruction de la Direction administrative du 9 décembre 1966 - ad a.211-STR/rf) doit cependant être

maintenue pour le moment, vu qu'il n'est pas encore possible de confier le service des voitures à un garage de Budapest et parce que certains accessoires indispensables à la vie de tous les jours et dont l'usage est pour nous coutumier ne se trouvent pas sur le marché hongrois. A noter que les déplacements à Vienne pour ces motifs interviennent à une cadence tout à fait raisonnable.

La règle qui consiste à ne maintenir nos secrétaires à Budapest que pendant un terme de deux ans peut fort bien être portée à trois ans, restant entendu que demeurent réservés les cas où un retour prématuré à la centrale s'imposerait pour des raisons de sécurité.

Je sais par ouï-dire que certains chefs de mission occidentaux se sont rendus antipathiques au Ministère des Affaires étrangères et ailleurs pour s'être appliqués, à chacun de leurs entretiens, à vouloir démontrer combien le marxisme-léninisme fait fausse route. Leurs interlocuteurs en ont montré de l'agacement. C'est certainement une pure vue de l'esprit que de croire que nous pourrions parvenir à les convertir à nos vues occidentales par une telle attitude. Par contre, j'ai trouvé bon nombre de Hongrois disposés à exposer objectivement les tenants et aboutissants de leur régime. Il existe même, aux échelons supérieurs, des fonctionnaires fort avisés qui ne craignent pas, selon la nature des relations personnelles que vous entretenez avec eux, de faire la part des choses entre communisme et capitalisme. De tels entretiens sont non seulement fort intéressants mais très utiles et profitables à une meilleure compréhension.

Le seul regret que l'on peut ressentir, comme Occidental, c'est celui de n'avoir aucune possibilité d'entamer des contacts avec les membres du Parti, apanage exclusif des représentants des pays frères.

Bien que d'aucuns considèrent qu'il est, aujourd'hui, complètement désuet de faire des visites de courtoisie et que cette pratique n'est qu'une pure perte de temps, j'ai constaté tout au long des cinq années passées à Budapest que ces usages continuaient d'y être fort appréciés et, qu'au surplus, ils facilitaient grandement les contacts ultérieurs.

Sensibles, les Hongrois le sont certainement. Même si j'ai été plaisanté quelques fois par mes collègues parce que je me suis rendu à l'aéroport international de Budapest pour y saluer des membres du gouvernement ou des hauts fonctionnaires qui se rendaient en Suisse à titres divers et de préférence par Swissair, compagnie qu'ils apprécient beaucoup

plus que Malev, j'y ai toujours trouvé un avantage certain: celui de pouvoir rencontrer, souvent entre quatre yeux, des personnes qu'il aurait été difficile d'approcher autrement, dont les voyages me furent signalés par notre service des visas et la représentation de Swissair à Budapest.

A plus d'un titre, le poste de Budapest est par conséquent intéressant. Il permet de capter, grâce à l'attitude moins fermée de son intellegentsia, des échos en provenance d'autres pays satellites et, parfois, de l'URSS. C'est donc un poste d'observation.

Fier des réalisations de son pays, aussi bien sur le plan économique que quant au régime lui-même qui fait incontestablement preuve de plus de flexibilité qu'ailleurs, le Hongrois est volontiers prêt à en tirer vanité et, par vantardise, à établir des comparaisons avec les autres pays communistes, parallèles souvent énoncés avec humour, donc pleins d'intérêt.

Le régime ne semble n'avoir en rien effrité - il ne paraît d'ailleurs pas l'avoir recherché - l'esprit hautement nationaliste du Hongrois que Kádár du reste entretient implicitement.

Enfin, cinq années consécutives de séjour en République populaire hongroise me paraissent être une heureuse mesure, au niveau du chef de mission, sans quoi il n'aurait pas suffisamment de temps pour nouer et exploiter des contacts approfondis avec un pays où la différence de régime d'avec le nôtre constitue déjà en soi une barrière que l'on ne franchit ni du premier, ni du second coup.

---

## 1. Etat des relations entre la Suisse et la Hongrie

### 1.1. Affaires politiques

Considérées par mon prédécesseur, dans son rapport final du 28 mai 1973, "comme aussi bonnes que peuvent être des relations entre un pays neutre et démocratique et une République populaire", celles-ci me paraissent devoir être aujourd'hui qualifiées de bonnes, sans arrière-pensées ni restrictions.

Certes, l'attaque de l'Ambassade de Hongrie à Berne (1958), l'expulsion de Suisse du diplomate hongrois István László, convaincu d'espionnage, ce qui valut à feu Alix Schwein-gruber d'être déclaré, par pure mesure de rétorsion, persona non grata en Hongrie (1967), et le saccage (1967 également) des locaux de la section commerciale de la représentation hongroise en Suisse sont des événements qui appartiennent définitivement au passé et dont personne ne parle plus.

A mon arrivée à Budapest en juillet 1973, les autorités hongroises se montrèrent reconnaissantes à l'égard des autorités suisses d'avoir contribué à mettre la main sur l'un des deux voleurs hongrois qui s'étaient emparés d'objets de valeur dans un musée de Budapest et d'avoir procédé à son extradition en vertu de l'Accord d'extradition entre la Suisse et l'Autriche-Hongrie du 10 mars 1896 (je dis bien mille-huit-cent-nonante-six), accord qui est aujourd'hui encore en vigueur avec la République populaire hongroise en vertu d'un échange de notes datant du 15 janvier 1921.

J'aurais évidemment apprécié qu'avant mon départ pour Budapest je fusse renseigné non seulement sur cette affaire mais sur l'état général de nos relations avec la Hongrie, mais le Secrétaire général et Directeur politique d'alors ne trouva, hélas, jamais le temps de m'accorder un entretien; il en fut de même du reste les années suivantes. Il devrait aller de soi qu'un chef de mission puisse s'entretenir une fois l'an avec le Secrétaire général du Département, à plus forte raison à l'occasion d'un transfert. Dans le cas particulier, l'intérêt eût été d'autant plus grand que ce dernier avait reçu quelques trois mois plus tôt le 1<sup>er</sup> Vice-Ministre des Affaires étrangères de Hongrie, l'actuel Ministre des Affaires étrangères Frigyes Puja; il y aurait donc certainement eu matière à un entretien nourri, et bénéfique pour le soussigné. Heureusement qu'à mon arrivée à ce nouveau poste, j'y ai trouvé un 1<sup>er</sup> collaborateur (M. Othmar Uhl) particulièrement qualifié et versé en toutes choses qui pallia la carence du Secrétaire général en activité en 1973.

Le cas de l'Ambassadeur hongrois János Pataki (1975) et des deux footballeurs magyars József Horwath et László Harsanyi (1976), qui profitèrent de leur séjour en Suisse pour décider de ne pas rentrer dans leur pays provoqua l'ire des autorités hongroises; mais cette saute d'humeur ne fut qu'éphémère et n'altéra en rien l'atmosphère cordiale existante.

L'"invasion" et l'occupation de la chancellerie, pendant plusieurs heures, par un groupe d'une trentaine de Chiliens réfugiés à Budapest, qui ne s'entendaient pas avec leurs coreligionnaires ayant obtenus comme eux l'asile magyar et voulaient, ce faisant, émouvoir le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, furent résolues après de nombreuses heures de palabres et avec le concours des autorités hongroises dans la nuit du 15 au 16 octobre 1975.

Ces événements exceptés qui, je le répète, n'aliénèrent d'aucune façon le climat positif de nos relations que la visite (printemps 1976) dans la capitale hongroise d'une délégation parlementaire suisse, conduite par le Conseiller national Egli (Sursee), renforça, d'autant qu'elle donna lieu un an plus tard l'occasion à une délégation parlementaire hongroise de se rendre en Suisse (juin 1977) à l'invitation des présidents du Conseil national et du Conseil des Etats.

Mais un des éléments majeurs du renforcement des relations hungaro-suisse fut sans doute le séjour officiel de l'Ambassadeur Weitnauer, Secrétaire général du Département et Directeur politique, en février de l'an dernier, à la tête d'une délégation de trois membres (+ MM. Andres et Renk). Outre un échange de vues large et ouvert sur la situation politique d'alors aussi bien avec M. Frigyes Puja, Ministre des Affaires étrangères, qu'avec M. Pál Racz, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, cette visite porta également sur l'examen de l'état des relations bilatérales, jugées bonnes de part et d'autre. Elle donna également l'occasion au chef de la délégation suisse de répondre aux différentes suggestions hongroises contenues dans une liste établie par ces dernières en automne 1976 en vue de la mise en application du document final signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

Depuis mon arrivée à Budapest, le Ministère des Affaires étrangères ne cessa de souhaiter la venue à Budapest d'un membre du Conseil fédéral et, si possible, de celui chargé du Département politique. Il renouvela son invitation peu de temps après que M. le Conseiller fédéral Aubert eut succédé à M. le Conseiller fédéral Graber à la tête du Département. Le Gouvernement hongrois attache d'autant plus de prix à une telle visite qu'elle sera la première d'un membre en fonctions de notre Exécutif fédéral en République popu-



laire. Aussi se félicite-t-il que M. Aubert ait décidé de venir à Budapest en novembre prochain et a-t-il apprécié que M. le Conseiller fédéral Honegger convie, par l'entremise de l'Ambassadeur Sommaruga, son homologue hongrois (Ministre Biró) à se rendre officiellement en Suisse pendant la première partie de 1979.

Lorsque M. le Conseiller fédéral Chevallaz vint, en compagnie de son épouse, à Budapest en février dernier, la visite officielle en Hongrie du Chef du Département politique fédéral n'était pas encore prévue. Aussi et bien qu'entrepris à titre strictement privé, ce déplacement fut-il le bienvenu. Conformément aux usages et d'autant plus que son déplacement ne pouvait être ignoré des autorités hongroises en raison du système obligatoire des visas, M. Chevallaz en profita pour saluer son homologue, M. Lajos Faluvégi, Ministre des Finances. Au cours de l'entretien, il fut naturellement question de la situation monétaire internationale, des investissements aux termes d'une ordonnance hongroise de 1977 complétant elle-même un instrument analogue remontant à 1972, et de la mise au goût du jour de la Convention signée entre nos deux pays le 5 octobre 1942 en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs. Il fut convenu que le Département fédéral des finances étudierait avec intérêt les suggestions que formuleraient les services de M. Faluvégi. Elles sont actuellement en voie d'élaboration à Budapest. M. Chevallaz invita en outre son collègue hongrois à venir lui rendre officiellement visite en Suisse, peut-être durant cet automne.

La visite de M. Chevallaz a fourni à la Hongrie une nouvelle preuve de l'intérêt que nos autorités portent à ce pays.

En matière d'asile diplomatique, les circonstances ont heureusement épargné à l'Ambassade de telles préoccupations; les instructions qui s'y réfèrent ne pèchent du reste pas par un excès de clarté; tant s'en faut.

Le Gouvernement hongrois est, aujourd'hui encore, extrêmement sensible à tout ce qui touche la période de 1956. Ainsi vient-il de fort mal prendre la table ronde organisée à l'Université de Genève le 16 de ce mois à la mémoire d'Imre Nagy et les articles parus dans la presse suisse relatant les circonstances de son exécution (15.6.1958).

## 1.2. Affaires économiques

Ma prise de fonctions a coïncidé, à peu de choses près, avec la signature et l'entrée en vigueur d'un Accord réglant les échanges économiques entre nos deux pays, accompagné d'un Protocole de paiement dont il est le corollaire, ainsi que d'un Accord additionnel complétant les dispositions sur l'indemnisation des biens suisses en Hongrie dont le règlement n'avait pu avoir lieu au titre de l'Accord de même nature de juillet 1950.

C'est dire que je me suis trouvé d'entrée de cause devant une situation claire, disposant d'instruments de travail efficaces et actuels, ce que pour leur part les autorités hongroises appréciaient autant que nous-mêmes, puisque cet ensemble de facteurs pouvait constituer le point de départ d'une nouvelle évolution de nos relations économiques.

./. Equilibrés en 1973, nos échanges commerciaux (voir annexe I) ne progressèrent malheureusement pas selon nos espérances réciproques et accusèrent insensiblement un déséquilibre qui, même s'il est à l'avantage de la Suisse, n'en présente pas moins une situation susceptible, à la longue, de devenir malsaine. Il est vrai que le Ministère hongrois du Commerce extérieur s'est jusqu'ici accommodé de cette situation du moment qu'elle n'est pas la conséquence d'entraves que la Suisse mettrait à l'importation chez nous de biens hongrois. Les causes du déséquilibre persistant et croissant de la balance commerciale ont notamment d'autres origines: ce sont d'abord les besoins grandissants de l'économie hongroise de marchandises en provenance de l'Ouest (40 % environ de l'ensemble des importations hongroises); c'est ensuite l'intérêt relatif que témoigne notre économie, freinée par la récession, envers la production magyare encore insuffisamment diversifiée et d'une qualité qui ne correspond que partiellement à nos exigences; c'est enfin le manque d'esprit d'entreprise des milieux commerciaux de la Hongrie qui saisissent encore mal que c'est à eux, à eux seuls qu'il appartient de prospecter le marché suisse comme le veut le système de l'économie de marché, cette liberté à laquelle ils sont peu accoutumés et dont ils ne savent pas faire un usage efficace. Entre également en considération le caractère du Hongrois lui-même, déjà évoqué dans le préambule de ce rapport. Espérons que la semaine hongroise d'information économique qui s'est tenue à Zurich et Lausanne en avril dernier portera des fruits.

Une soixantaine d'accords de coopération industrielle, davantage selon certaines sources (cette différence provient sans doute de la manière de considérer ces accords: par entreprise ou spécifiquement), témoignent d'une activité de plus en plus marquée entre la Suisse et la Hongrie, qui recherche systématiquement la coopération avec l'Ouest et est friande du "know-how" helvétique. Du point de vue suisse, ces accords sont très profitables à nos maisons, surtout lorsque celles-ci parviennent à faire fabriquer en Hongrie des marchandises à bas prix qu'elles revendent à des taux élevés en Suisse ou sur des marchés tiers. A long terme, il faut cependant se souvenir que cette coopération industrielle a toutes les chances de créer de nouveaux concurrents potentiels à notre

industrie de sorte qu'il convient de savoir où s'arrêter. Il importe également de s'imposer des limites à cet égard pour ne pas fournir naïvement des atouts à une idéologie dont on sait trop bien que son objectif final est d'avoir raison de la nôtre.

./.

Dans une étude fouillée et minutieuse portant sur l'analyse et les perspectives des relations économiques hungaro-suisse (annexe II), Frigyes Hochler, directeur-suppléant au Secrétariat des Relations économiques internationales hongroises, se montre optimiste pour l'avenir et considère, même si ce n'est pas dans l'immédiat, que ces relations sont vouées à poursuivre leur route ascensionnelle, d'autant qu'un sentiment de confiance existe entre les partenaires en cause.

Toutes choses demeurant égales, nous pouvons aussi faire nôtre ce point de vue encourageant. Quant à elle, la Division du Commerce pense qu'il ne faut pas ménager nos efforts pour renforcer notre présence sur des marchés potentiellement importants pour l'économie d'exportation suisse, ce qui est notamment le cas, estime-t-elle, de la Hongrie.

C'est pourquoi cette Ambassade s'est toujours tenue à la disposition des milieux économiques suisses - le Département lui en a du reste exprimé sa satisfaction - déléguant leurs représentants à Budapest ou ailleurs en Hongrie. Elle s'efforce dans toute la mesure de ses moyens de faciliter leurs contacts avec les autorités et les sphères économiques et organise, au besoin et chaque fois que cela lui paraît nécessaire, des déjeuners de contact à la résidence. Je ne sache du reste pas que la moindre plainte ait jamais été formulée contre cette mission, mais déplore le nombre encore restreint de maisons suisses dont les délégués prennent le temps d'une visite même brève à l'Ambassade. Il s'agit surtout de représentants de petites et moyennes entreprises car, c'est bien connu, nos grandes maisons (à une ou deux exceptions près) répugnent à ce que nos missions puissent se faire une opinion de l'importance et de la nature des relations qu'elles entretiennent à l'étranger. Je ne partage certainement pas l'avis selon lequel, "compte tenu de la fréquence et de la courte durée des déplacements des représentants des firmes suisses à l'étranger, le temps que ceux-ci pourraient consacrer à cette mission n'est souvent pas à la mesure de l'intérêt commercial et économique qu'ils peuvent en retirer." Et j'ai été naturellement outré par la démarche du conseiller national Eisenring (décembre 1977), qui ne donne hélas pas l'impression de savoir de quoi il parle, et par la polémique engagée par la Schweizerische Handelszeitung - reprise et accrue par le quotidien Blick - à propos de l'aide apportée

à notre industrie d'exportation par nos missions à l'étranger.

Il est certainement regrettable que, d'entrée de cause, nos ambassades n'aient pas été défendues plus vigoureusement par ceux qui avaient le pouvoir de le faire.

Il n'eût été, en effet, que de citer les propos catégoriques du nouveau chef du Département fédéral de l'Economie publique tenus devant la Commission parlementaire pour le commerce extérieur en février de cette année: "sur le plan international, la situation de notre économie est plus que satisfaisante. S'il en est ainsi, c'est parce que notre commerce extérieur a atteint, au cours des derniers mois de 1977, des chiffres qui constituent des records".

Ce faisant mais sans vouloir grossir le moins du monde la part de mérite qui revient vraisemblablement aux ambassades, M. Ungerer et son journal en eussent été pour leurs frais, d'autant si les déclarations, fort pertinentes, d'un de nos délégués aux accords commerciaux étaient intervenues au bon moment et non pas seulement dans le courant de mars. Combien eut-il raison de déclarer qu'une Ambassade de Suisse n'est ni un service de vente ou de promotion des produits, ni un institut d'étude des marchés, ni peut se mettre en quête de clients.

La seule ombre qui entache le tableau des échanges commerciaux hungaro-suisses est celle que provoquent les difficultés rencontrées par notre industrie textile d'exportation qui ne parvient pas, en dépit d'un échange de lettres à ce sujet, à écouler la proportion fixée de cette marchandise sur le marché hongrois. Les démarches nombreuses et répétées faites auprès des autorités hongroises n'y ont rien changé. La réponse est invariablement à peu près celle-ci: tout en reconnaissant la très haute qualité des textiles suisses, leur prix est trop élevé pour les bourses hongroises; le Gouvernement n'a pas le pouvoir de contraindre les importateurs magyars à mettre sur le marché des produits qu'ils ne sont pas en mesure d'écouler. On ne peut manquer d'être étonné que les négociateurs de 1973 n'aient pas craint de s'engager mutuellement sur un point, sensible pour notre industrie textile, dont il était aisé de prévoir à l'avance qu'il ne serait que source de difficultés et dont on peut dire qu'il manquait, à mon avis, d'esprit réaliste. En tout état de cause, et tout en persistant dans nos efforts pour convaincre les autorités hongroises de faire un geste au profit de notre industrie textile, il serait faux de notre part de tendre trop la corde et de brandir la menace d'un retour au statu quo ante c'est-à-dire à la certification des prix. De telles attitudes pro-

duisent généralement l'effet contraire et il serait hautement regrettable, ce faisant, de porter préjudice à l'ensemble des relations harmonieuses que nous entretenons avec nos partenaires. Aux termes de la lettre citée plus haut, les autorités hongroises s'étaient engagées, en 1973, à délivrer les licences nécessaires au profit de textiles suisses de haute qualité. Elles ont tenu leur engagement. En revanche, elle ne se sont pas engagées à importer une quantité donnée de textiles suisses. On ne saurait ergoter sur ce point.

Mise à part la question des textiles, l'octroi de licences d'importation au profit de marchandises suisses a lieu sans que l'Ambassade n'ait à intervenir.

Elle n'a également que peu de démarches à entreprendre pour le recouvrement de créances commerciales, les Hongrois tenant ponctuellement leurs engagements.

La venue de temps à autre à Budapest du délégué de l'Office suisse d'expansion commerciale, M. Attila Agócs, pour de brefs séjours pendant lesquels il "tient boutique" au siège de la Chambre hongroise de commerce, pourrait constituer un appoint appréciable. Encore faudrait-il que ces séjours fussent plus nombreux et plus longs et que M. Agócs n'ait pas à devoir s'occuper de l'ensemble des pays de l'Est, qu'il soit en mesure de faire des études de marchés - ce que l'Ambassade n'est pas en état d'entreprendre faute d'un personnel technique à cet effet - et que son rôle ne se bornât pas à celui d'interprète. En effet, la plupart du temps, M. Agócs arrive à Budapest pour y accompagner un représentant de notre industrie qu'il pilote et à qui il facilite ses démarches. Certes, la branche d'industrie intéressée prend à sa charge les frais de M. Agócs. Mais est-ce bien là le rôle que doit tenir l'intéressé ? N'est-il pas à l'OSEC le délégué pour les pays de l'Est et ne devrait-il pas servir en priorité les intérêts généraux de notre économie et non pas être simplement à la disposition, contre rémunération, d'industriels qui sollicitent ses services ? J'ai le sentiment que l'OSEC fonctionne, en l'occurrence, à la manière de ces offices qui un peu partout offrent des voitures à louer; va-t-on lire bientôt: "OSEC - Rent Mr. Agócs" ?

Les relations entre l'Ambassade et l'OSEC sont bonnes, mais on ne peut s'empêcher d'écrire que notre Office suisse d'expansion commerciale apporte en trop de circonstances la preuve qu'il n'est pas véritablement dirigé. Trop de questions sont réglées très superficiellement (par exemple: préparation de la participation suisse à la Foire de printemps de Budapest) et au dernier moment. Trop souvent, l'OSEC a réclamé de cette mission des services qui incombent, de par leur nature même,

à son siège de Zurich. Tout cela ne fait pas très sérieux et contraste singulièrement avec les exigences imposées à nos postes à l'étranger, bien que l'OSEC ne survive que par les subventions de la Confédération. Tout cela est en fait assez pénible à écrire mais je pense qu'il importe de le faire brièvement, car plusieurs pages ne suffiraient pas à exposer les carences de l'OSEC dans maints domaines et notamment dans celui des déplacements souvent inconsiderés de ses agents.

En soumettant, comme il l'a fait en février dernier, ses réflexions à l'égard d'un renforcement de nos services économiques à l'étranger (qui ont fait l'objet d'une réponse circonstanciée de l'Ambassade au début de mars), l'Ambassadeur Bettschart, délégué aux accords commerciaux, ne pouvait certainement pas avoir à l'esprit le recrutement d'agents locaux dans les pays de l'Est aussi. De toute évidence, c'eût été non seulement introduire le loup dans la bergerie mais aussi porter un sérieux coup à nos règles en matière de sécurité à une époque où l'espionnage économique s'est répandu au point de nous inquiéter vivement. En soi, la nationalité hongroise qui fut celle de M. Agócs avant qu'il n'acquiert le droit de cité suisse et la présence en Hongrie d'une partie de sa famille peuvent le placer ici sous certaines contraintes qui risquent de paralyser ses efforts et ne sont certes ni dans notre intérêt ni dans celui de notre économie. En est-on conscient ?

Des deux foires internationales annuelles de Budapest, de printemps pour les biens d'investissement et d'automne pour les biens de consommation, c'est la première qui est largement fréquentée par l'industrie suisse. De l'avis des exposants qui viennent sur place, la présence de la Suisse est payante à la longue à condition de savoir faire preuve d'assiduité. Chaque année, je me suis astreint à faire le tour des pavillons des exposants suisses, ce qui ne fut pas le cas des représentants de l'OSEC venus pourtant à Budapest pour la circonstance. L'organisation par l'OSEC d'une réception aux frais des participants suisses est considérée par ces derniers comme bénéfique. C'est tellement vrai que lorsque la réception officielle n'a lieu que tous les deux ans, la plupart des participants organisent eux-mêmes entre-temps leur propre réception. Aussi avais-je accueilli avec la plus grande réserve et beaucoup de scepticisme les propos de la Division du Commerce relevant qu'après un sondage auprès de ses membres, l'OSEC avait acquis la conviction que, pour des raisons essentiellement budgétaires, les exposants préféreraient renoncer un an sur deux à la réception traditionnelle de printemps organisée à Budapest. C'est donc là un avis qui est à l'opposé de celui des hommes d'affaires qui exposent dans la capitale hongroise, dont certains d'entre eux ne ménagent pas leurs

critiques à l'égard de l'OSEC et de ses prestations lors des réceptions. Ces critiques furent particulièrement acerbes en 1977. J'ai beaucoup insisté pour que la réception se fasse chaque année. Aux dernières nouvelles, M. Mario Ludwig, directeur de l'OSEC, semble enfin acquis à cette idée. Une réception a eu lieu cette année, la prochaine est prévue en 1979.

En résumé, les conditions sont certainement favorables à une expansion des relations économiques. Du côté hongrois, c'est l'affaire des firmes magyares de prospecter le marché suisse; de notre côté, il importe de se souvenir que vu la concurrence de plus en plus effrénée qui se manifeste sur les marchés internationaux, le sigle "swiss made" ne suffit plus pour que nous emportions une affaire.

Je voudrais également évoquer ici la future liaison fluviale Danube-Rhin qui, le moment venu, aura, c'est certain, de l'importance pour nos propres transports.

Etant à Budapest où se trouve le siège de la Commission du Danube, j'avais suggéré à la Direction du droit international public de la tenir informée des travaux de cette Commission. J'aurais eu surtout recours à mon collègue autrichien (qui y était disposé) plutôt qu'au directeur György Fekete, dont l'attitude fut jugée parfois critiquement par le Département.

Mes lettres n'ayant jamais éveillé le moindre écho auprès de la Direction du droit international public et de celle des organisations internationales, je décidais, le 12 août 1974, de classer ce dossier que j'avais naïvement ouvert.

Je pense que c'est une erreur du Département d'avoir renoncé à utiliser une source d'information toute gratuite, même si elle ne revêtait pas un intérêt immédiat pour nous.

Enfin, il y a lieu de mentionner, en cours de négociations, la conclusion d'un accord sur la protection des indications de provenance et des appellations d'origine.

### 1.3. Affaires financières

L'Accord additionnel de 1973 sur l'indemnisation des biens suisses en Hongrie a été exploité à fond pour permettre à nos ressortissants qui n'avaient pu bénéficier de l'accord initial de 1950 de pouvoir enfin récupérer leurs avoirs.

Même si elles se sont montrées souvent lentes dans l'application du processus, il faut bien écrire que les autorités hongroises ont honoré leurs engagements. A ce jour,

tous les cas de rapatriement de fonds sont réglés.

Il en va par contre différemment des biens immobiliers suisses en Hongrie. La réalisation de ces biens se heurte, sur place, à des écueils permanents qui tous ont leur cause, en tout cas en apparence, dans un marché complètement stagnant. La Hongrie espère-t-elle, à la longue, faire baisser les prétentions de nos ressortissants ? Ce serait dans l'ordre des choses. Toujours est-il que jusqu'à maintenant, aucun bien suisse immobilier n'a trouvé preneur. Sur 33 offres, 27 ont été traitées par les autorités hongroises. Dans 24 cas, la réponse a été négative, tandis que les autorités hongroises ont fait montre d'intérêt dans 3 cas, mais l'Ambassade ne connaît pas l'issue des tractations, celles-ci ayant lieu directement entre les intéressés et la "Geldinstitutszentrale", chargée par le Ministère des Finances de traiter de telles affaires. 6 dossiers restent en suspens.

La législation hongroise en matière d'exportation de fonds est rigoureusement stricte et limitée à la partie congrue. Tout transfert de fonds est soumis à autorisation. Avare de ses devises, la Banque nationale de Hongrie tient la dragée haute aux résidents étrangers qui voudraient exporter de l'argent ou emporter leurs économies s'ils décident de regagner définitivement leur pays d'origine. Les choses étant ce qu'elles sont, personne parmi notre communauté ne songe donc à rentrer au pays.

Je ne m'attarde du reste pas davantage sur ce sujet, que je reprendrai en traitant de la Communauté suisse en République populaire hongroise.

#### 1.4 Presse

La presse hongroise est évidemment une presse d'opinion: celle de l'opinion officielle. Il n'y a guère de salut pour le journaliste qui tenterait de s'écarter de cette stricte ligne de conduite, si jamais d'ailleurs il devait y parvenir. L'appareil du Parti est en effet omniprésent et se charge d'intervenir à temps.

La lecture assidue de journaux étrangers (Le Monde - die Presse/Vienne - la Frankfurter Allgemeine, à laquelle l'Ambassade n'est malheureusement pas abonnée - dans une certaine mesure le périodique de Radio Free Europe - les journaux suisses, dont la Nouvelle Gazette de Zurich et 24 Heures qui ont leur correspondant accrédité à Budapest) permet d'apporter à la lecture des quotidiens et périodiques hongrois le correc-



tif nécessaire mais ne supplée pas à l'impérieuse nécessité de s'informer ailleurs qu'aux sources officielles.

Les deux journalistes suisses (NZZ: M. Rudolf Stamm - 24 Heures: Mlle Jacqueline de Montmollin) domiciliés à Vienne et couvrant la Hongrie sont actifs et font du bon travail mais, astreints à s'occuper de plusieurs pays de l'Est, leurs apparitions à Budapest sont trop espacées; c'est plus particulièrement le cas du correspondant de la NZZ.

Dès le début de cette année, ces journalistes sont au bénéfice d'un visa permanent hongrois avec multiples entrées valable pour un an. Cette question, basée sur la réciprocité, a fait l'objet d'un échange de notes entre l'Ambassade et le Ministère hongrois des Affaires étrangères en date des 15 novembre 1977 et 3 janvier 1978. Un troisième journaliste suisse a sollicité, par l'entremise de l'Ambassade, son accréditation en Hongrie. Il s'agit de M. Arthur Meyer, du "Tages-Anzeiger"; il réside à Vienne.

Les journaux suisses sont très rarement en vente en Hongrie. Leur prix est trop élevé. Cette question fut débattue par le Secrétaire général du Département à Budapest en février 1977 mais est restée sans résultat pratique, l'Etat hongrois n'envisageant pas de subventionner la vente en Hongrie de quotidiens suisses.

#### 1.5. Affaires culturelles

S'il est un secteur où l'absence d'un accord culturel bilatéral se fait grandement sentir, accord que notre structure constitutionnelle nous empêche de conclure avec n'importe quel pays du reste, c'est bien celui des affaires culturelles.

Faute donc de pouvoir axer nos échanges avec la Hongrie sur une base de réciprocité au niveau fédéral, nous nous heurtons sans cesse à des difficultés, en particulier dans le domaine de la répartition des frais.

De son côté, la Hongrie est largement pourvue en artistes réputés, qu'il s'agisse de la musique, des arts ou des lettres, de sorte qu'elle défend leurs positions à la fois en restreignant la venue d'artistes étrangers et en exigeant que ceux-ci aient d'ores et déjà acquis une réputation internationale solidement établie. Leurs talents ne sont donc pas jugés à la hauteur des exigences du public hongrois et, même avec l'appui de l'Ambassade, il est rarissime qu'ils obtiennent un engagement. Celui-ci dépend d'ailleurs d'Interkonzert,

imprésario d'Etat, dont les préoccupations financières ont le pas sur toutes autres considérations.

Ainsi, depuis 1975, la Suisse n'a pas eu d'occasions de se manifester à Budapest. Nous sommes dans le plein creux de la vague, tandis que notre pays continue d'accueillir des artistes, ainsi que des formations musicales hongroises. Il est vrai que leur coût est moins élevé que si l'on faisait appel à l'Occident.

En présence d'une telle situation, il serait par conséquent essentiel que Pro Helvetia reprenne l'étude d'un accord de coopération avec l'Institut des Relations culturelles de Budapest dont il fut déjà question lors de la visite dans la capitale hongroise de l'ancien Conseiller fédéral Spühler, alors président de Pro Helvetia (1974). Si un arrangement devait aboutir, nous créerions ainsi une base, même fragile, à partir de laquelle il serait probablement moins fastidieux de promouvoir nos échanges et, surtout, de parvenir à un certain équilibre de ceux-ci. Lors de ma visite de départ au Ministre de la Culture, je me suis ouvert de ce déséquilibre. Je pense qu'il est conscient qu'Interkonzert agit essentiellement comme un imprésario.

Les choix de Pro Helvetia me laissent souvent sceptique et me paraissent trop fréquemment négliger les questions de proportion et de mesure. Si la présentation en 1974 des peintres et sculpteurs suisses contemporains (le Président de Pro Helvetia inaugura cette exposition) fut une réussite, la proposition de présenter dans la capitale hongroise les oeuvres d'Emma Kunz - pour ne citer que ce cas - ne fut pas agréée. Et peut-être avec raison car, ses oeuvres s'adressent beaucoup plus à des milieux épris de psychologie, de parapsychologie, de théologie, d'astrologie qu'au grand public hongrois qui attend autre chose de la Suisse pour s'en faire une image réelle.

La fin de non recevoir de l'Institut hongrois des Relations culturelles fut très courtoise ("... par suite de nombreux engagements antérieurs, dont l'exposition de textiles suisses que nous ne sommes pas en mesure d'accepter votre offre (Emma Kunz)"). Avant de mettre ses programmes sur pied, il n'empêche que Pro Helvetia serait bien inspirée de prendre l'avis de l'Ambassade pour que s'instaure une véritable collaboration au profit de l'image de la Suisse en Hongrie. Cette collaboration devrait intervenir à temps, puisque l'on sait fort bien que les musées et salles d'exposition établissent leur calendrier au moins 2 ans d'avance et que les programmes des concerts et récitals sont mis sur pied avec un même délai.

J'ai également essayé de provoquer un échange d'auditions entre élèves des Conservatoires de Genève et Lausanne et l'Académie de Musique de Budapest. Je n'ai pas réussi avec Lausanne, ce qui a tenu aussi bien à son directeur qu'à la réticence de l'Académie de Musique. En revanche, il y a eu un premier tour d'échanges entre Genève et l'Académie. Comme de tels échanges ne peuvent devenir institutionnels, il vaudrait la peine d'en cultiver l'idée.

Notre Commission fédérale attribue chaque année une bourse universitaire ou post-universitaire à un ressortissant hongrois. Dans le sens inverse, la possibilité qu'aurait la Suisse de profiter de bourses hongroises demeure théorique en raison des difficultés que présente l'étude préalable du hongrois. Néanmoins - l'exception confirmant la règle -, un de nos compatriotes fera usage cette année d'une bourse hongroise pour l'étude du latin vulgaire.

Enfin, il convient de signaler les rencontres périodiques des secrétaires généraux des Commissions nationales hongroise et suisse de l'UNESCO qui s'efforcent, avec succès, de mettre sur pied des échanges culturels, encore limités c'est vrai, mais pleins d'intérêt pour les deux parties. A cet égard, il convient d'indiquer que c'est M. György Varsányi, ancien Ambassadeur de Hongrie en Suisse, qui occupe le poste de Secrétaire général à Budapest.

#### 1.6. Sauvegarde des intérêts suisses

A vrai dire, la sauvegarde des intérêts suisses ne poserait pas de véritables problèmes dès l'instant où les cas présentés aux autorités hongroises sont clairs et sans rapport avec les événements politiques de l'après-guerre, si ce n'était la lenteur de l'ensemble de l'Administration magyare et, parfois, ses caprices. J'y ai fait allusion dans le préambule, je ne m'y arrête dès lors plus.

Pour ce qui est de la Communauté suisse (cf. également plus bas le paragraphe qui s'y rapporte), qui ne comporte plus que 41 personnes exclusivement suisses - dont il convient de retrancher les membres de l'Ambassade (13) et ceux de Swissair (10) -, les problèmes qui s'y rapportent appartiennent à la routine administrative du moment qu'aucun de nos compatriotes (les employés de Swissair exceptés) n'exerce d'activité lucrative en Hongrie.

Dans le domaine du contentieux commercial et juridique, les différends sont rares et se règlent de façon normale, parfois fastidieusement.

A réitérées reprises et encore lors des entretiens officiels à Budapest (février 1977) du Secrétaire général du Département, les autorités hongroises ont exprimé le désir de conclure une Convention consulaire avec la Suisse. Nous avons fait comprendre à nos partenaires que cela n'était pas dans nos habitudes.

Néanmoins, l'Ambassade de Hongrie à Berne a soumis au Département, en janvier de cette année, des propositions concernant la conclusion d'un ou de plusieurs accords destinés à régler les relations d'entraide judiciaire entre les deux pays. Les textes hongrois ont été soumis pour examen aux Divisions de la Justice et de la Police du Département fédéral de Justice et Police. Ils portent principalement sur l'extradition, l'entraide judiciaire en matière pénale, l'entraide judiciaire en matière civile, le droit applicable et la compétence des autorités en matière successorale, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de divorce, la suppression de l'exigence de la légalisation des actes publics et l'échange de documents en matière d'état-civil. Les autorités hongroises désireraient aboutir à un seul accord portant sur l'extradition et l'entraide judiciaire en matière civile et pénale, mais n'excluent pas la possibilité d'en conclure plusieurs dans ces différents domaines.

#### 1.7 Sauvegarde des intérêts israéliens

C'est à la suite de la guerre des 6 jours, survenue au printemps 1967, que la République populaire hongroise a rompu ses relations avec l'Etat d'Israël et que notre pays a été chargé de la représentation des intérêts israéliens en Hongrie.

Aujourd'hui, les tâches de l'Ambassade portent essentiellement sur l'octroi de visas à destination d'Israël et sur l'obtention de certificats d'assurances sociales dont les immigrés ont besoin pour que leur affiliation aux assurances sociales israéliennes tiennent compte du nombre d'années durant lequel ils firent partie de la caisse hongroise. En outre, chaque semaine la chancellerie est appelée à établir des attestations et des légalisations de différente nature.

Dans l'ensemble, la sauvegarde des intérêts israéliens est devenue une affaire de routine qui représente néanmoins un certain volume de travail.

Si l'on jette un coup d'oeil aux statistiques concernant l'immigration en Israël, on est amené à faire les constatations suivantes:

Pour ce qui est des Hongrois, sur un total de 118 demandes d'immigration dont 77 furent présentées directement à l'Ambassade alors que 41 autres lui sont parvenues par le canal du Département, les autorités israéliennes en ont accepté 106. Cette mission ignore les motifs de refus prononcés par les autorités israéliennes à l'égard de 12 cas. Sur ce chiffre de 106, seuls 89 Hongrois ont sollicité un pré-visa en vue d'être en mesure d'amorcer les formalités relatives à leur départ définitif de Hongrie auprès des autorités magyares. Les 17 autres ne se sont simplement pas présentés à l'Ambassade pour y recueillir leur pré-visa. Sur les 89 cas, 42 Hongrois seulement ont demandé à recevoir un visa d'immigration en Israël, de sorte qu'il y a un déchet de 47 cas qui s'explique soit parce que les intéressés ont renoncé à partir, soit parce qu'ils n'ont pas obtenu des autorités hongroises les documents nécessaires pour quitter la Hongrie.

Quant aux apatrides, il est intéressant de savoir que certains d'entre eux étaient autrefois de nationalité russe, citoyenneté dont ils furent privés au moment de quitter l'URSS. N'ayant aucun intérêt à les conserver en Hongrie, cela explique probablement que le Gouvernement magyar se soit montré libéral à leur égard en autorisant leur départ. Sur un total de 13 cas, 3 requérants renoncèrent finalement à quitter la Hongrie et un quatrième ne se représenta jamais à la chancellerie pour y retirer son pré-visa. Pratiquement, il restait ainsi 9 requérants qui tous immigrèrent en Israël.

Quoi qu'il en soit, il est hasardeux de porter un jugement valable sur l'attitude des autorités hongroises en la matière et de déceler quel a bien pu être l'impact de l'Acte final d'Helsinki. Vu sous un autre angle, on pourrait également imaginer que la situation dans laquelle l'Etat d'Israël s'est trouvé placé au lendemain de sa défaite de 1973 a tempéré les velléités de ceux qui songeaient à y immigrer.

#### 1.8. Visas

Depuis un certain temps, on se pose de part et d'autre la question de savoir s'il convient de renoncer à l'obligation du visa.

De leur côté, les autorités hongroises - comme elles en avaient d'ailleurs formulé la suggestion dans la liste des objets qu'elles nous avaient invités à considérer dans le cadre de l'Acte final d'Helsinki et en vue de la Conférence de Belgrade - souhaiteraient aborder une telle libéralisation par une première étape: celle de la suppression des visas diplomatiques. Toutefois, elles n'ont fait jusqu'ici aucune proposition concrète.

Quant à elles, les autorités suisses devraient arriver au terme d'une enquête entreprise dès le début 1977 qui établira s'il est possible ou prématuré de proposer à la Hongrie la suppression des visas entre les deux pays. Je crois savoir que les avis diffèrent, selon qu'il s'agit de l'optique du Département ou de celle de la Police fédérale des étrangers ou encore du Ministère public de la Confédération. Pour sa part, l'Ambassade n'a, en réalité, pas d'avis à donner car elle n'apparaît, en l'occurrence, que comme rouage d'exécution dans le système et les motifs de sécurité invoqués par certaines autorités fédérales peuvent être mieux appréciés de Suisse que de l'étranger.

Personnellement toutefois, je suis opposé à la suppression partielle ou totale du régime des visas. C'est le seul moyen qui nous reste - et encore est-il imparfait - de contrôler les Hongrois qui viennent en Suisse. Or, il est patent que les autorités magyares (et sans doute celles des autres pays de l'Est) ne s'embarrassent guère de scrupules pour faire voyager à l'étranger, sous le couvert de passeports spéciaux et même diplomatiques, en prétextant par exemple la participation à des Conférences internationales, des agents dont la mission réelle est différente.

D'ailleurs pour le Hongrois, la suppression des visas n'est qu'un leurre puisque quel que soit le régime dans ce domaine, il ne peut disposer d'un passeport que si les autorités magyares le veulent bien. En effet, les passeports des ressortissants hongrois restent déposés, entre les déplacements à l'étranger, dans les bureaux de police.

Ce que pour son compte l'Ambassade peut mettre en évidence, c'est que le maintien du système des visas lui permet d'être au courant des allées et venues des Hongrois, tant officiels que particuliers, ce qui constitue pour elle une source d'information intéressante.

Sur le plan financier, il tombe évidemment sous le sens qu'en maintenant le système des visas, la Confédération se procure des ressources qui ne sont aucunement négligeables, qui non seulement couvrent très largement les frais résultant

du renforcement, pendant une partie de l'année, de l'effectif en personnel du service des visas de l'Ambassade, mais laisse en outre un substantiel profit à la caisse fédérale, à qui je suis parvenu à faire retransférer, au cours officiel, un montant global de 1,1 million de francs suisses jusqu'ici.

Grâce aussi à des suggestions intéressantes de mes collaborateurs, le service des visas est parvenu à traiter avec une très grande diligence les requêtes de plus en plus nombreuses qui lui sont soumises. Sauf dans les cas où il n'est pas compétent, le service intéressé de l'Ambassade traite les demandes de visas sur le champ et, tout étant bien entendu en règle, est en mesure de restituer au plus tard dans les 24 heures, munis du visa suisse, les passeports qui lui ont été soumis. En s'astreignant à cette discipline stricte, qui ne sacrifie aucunement à l'examen approfondi et minutieux des requêtes qui lui sont présentées, l'Ambassade s'est acquise une solide réputation auprès des autorités hongroises qui profite à nos relations. Cette attitude s'inscrit d'ailleurs dans la ligne de l'Acte final d'Helsinki et contraste singulièrement avec la pratique, toute de lenteur, de la presque totalité des représentations occidentales dans la capitale hongroise.

En 1977, l'Ambassade a délivré 39'214 visas, dont 38'837 suisses et 377 israéliens. A fin mai de cette année, on pouvait noter une diminution des demandes de visas de l'ordre de 8,6 %, sans qu'il soit possible de l'expliquer (taux du franc suisse ?).

## 2. Relations entre l'Ambassade et la communauté suisse

Il convient tout d'abord de rappeler que la législation hongroise n'autorise pas les communautés étrangères à se constituer en société; elles ne peuvent donc obtenir un statut juridique.

C'est évidemment là un frein aux possibilités de rencontre, à plus forte raison que les bâtiments de l'Ambassade ne comprennent aucun local de réunion.

La communauté suisse de Hongrie est une colonie âgée, composée essentiellement de veuves qui ont perdu leurs maris de nationalité hongroise ou suisse. Cela explique du reste que sur 122 immatriculés, 81 d'entre eux soient des doubles-nationaux. Il n'en demeure pas moins que leur attachement à la Suisse est profond et c'est pourquoi ils apprécient vivement d'être reçus à la résidence à l'occasion du 1er août - je dirais que c'est même une oeuvre de charité à leur endroit - et sont heureux de se réunir pour une veillée de Noël, de participer à une excursion de printemps dans les environs de Budapest et de voir des films suisses.

Notre communauté est restée traumatisée par les événements de 1944/45 et de 1956 et beaucoup de ses membres vivent encore dans la crainte des services de la police hongroise, mais préfèrent vivre en Hongrie où ils reçoivent une modeste rente sociale - laquelle serait supprimée s'ils rentraient en Suisse -, complétant utilement celle qu'ils touchent au titre de l'AVS/AI.

Cette esquisse serait incomplète s'il n'était fait mention de l'activité de Mlle Berthoud, qui s'est instituée depuis longtemps chef de file de notre communauté et remplit les fonctions toutes bénévoles d'agent de liaison.

Enfin, le service des Suisses de l'étranger a eu l'obligeance de porter à Frs. 2'000.-- le subside qu'il accorde au profit de notre communauté pour l'exercice 1978.



### 3. C o n t a c t s

De façon générale, les contacts avec des tiers, officiels locaux, diplomates, milieux d'affaires, particuliers, etc. sont question d'affinité qui varie d'une personne à l'autre.

- a) au niveau des autorités hongroises, je puis dire que les contacts ne doivent pas seulement se concentrer sur le Ministère des Affaires étrangères, mais il importe de les nouer et de les entretenir avec les Ministères et instituts chargés des affaires économiques, financières, bancaires, commerciales (Chambre de Commerce de Hongrie), culturelles (Institut des relations culturelles), etc.
- b) au niveau du Corps diplomatique, je ne puis citer que 4 noms susceptibles d'être une source d'information utile à cultiver (les Ambassadeurs de Yougoslavie et d'Egypte, le Conseiller roumain Cimbru et le Chargé d'Affaires d'Albanie Jani Polena). Les autres collègues que je consultais aussi ont maintenant été transférés à d'autres postes. Il conviendra donc de tisser un nouveau réseau.

Bien avant que la Direction politique n'en fasse la suggestion, les chefs de mission de l'Autriche, de la Suède, puis de la Finlande et moi-même tenions des réunions périodiques pour échanger nos informations. Ce club des "N + N" fut particulièrement actif au moment des pourparlers sur la CSCE; les nouveaux chefs de mission finlandais, suédois et autrichien paraissent moins enclins à organiser de telles réunions, alors qu'elles conserveraient toute leur utilité du point de vue des informations politiques intérieures hongroises.

- c) Il est bien difficile, vu le régime, d'entretenir des contacts avec des particuliers, souvent réticents et craignant par la suite que les autorités ne le leur reprochent. Il convient donc d'être circonspect, car on peut tout aussi bien tomber sur des éléments chargés de pratiquer la désinformation.

4. Utilité de l'appartenance à des clubs

Elle serait certes opportune s'il existait des clubs locaux ouverts aux étrangers, où ils puissent y rencontrer des Hongrois.

Cf. également chapitre IX - Vie sociale - du rapport de poste.

- 27 -

5. Rapport de poste

Tenu à jour régulièrement, il n'a pas lieu d'être complété ici.

## 6. Situation politique

Le RP n° 3/78 du 22 mai dernier contient un tour d'horizon récapitulatif de la situation politique intérieure et extérieure de la République populaire hongroise.

## 7. Attaché de défense

Les relations entre l'Ambassade et l'Attaché de défense ont toujours été très cordiales et si la présence occasionnelle de ce dernier à Budapest a provoqué un surcroît de travail de secrétariat, il n'en est pas résulté d'inconvénient majeur pour la chancellerie.

Il faut toutefois se demander si l'attribution d'un attaché de défense résidant en permanence à Vienne, où il est très accaparé, et couvrant, outre la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie (soit 4 pays), est efficace et rationnelle. Personnellement, je ne le pense pas. La tâche est disproportionnée et le rendement s'en ressent, limité qu'il est par les possibilités physiques du titulaire qui ont forcément leurs limites.

En modifiant, en 1975/76, l'articulation de ses Attachés de défense à l'Est, le Groupement Renseignements et Sécurité du Service de l'Etat-Major général réalisa une première amélioration de son réseau d'information derrière le rideau de fer. Ainsi, au lieu de continuer à dépendre de l'Attaché de défense installé en Pologne, compétent également pour la Tchécoslovaquie, la DDR et la Roumanie (au total 5 pays !), la Hongrie relève depuis ce moment-là de notre Attaché de défense à Vienne, accrédité à Bucarest et Belgrade (4 pays !).

Vu l'importance que la Hongrie revêt comme plaque tournante pour les troupes soviétiques qui y sont stationnées, un Attaché de défense devrait résider à Budapest, d'où il pourrait s'occuper de la Roumanie et de la Yougoslavie. Son cahier des charges en serait amplement suffisant.

Du point de vue de la place, l'installation d'un Attaché de défense à cette Ambassade ne poserait aucun problème, puisqu'il y dispose déjà en permanence d'un bureau entièrement équipé qui lui est réservé et qu'il existe, en outre, meublé également, un bureau disponible pour sa secrétaire.

## 8. D i v e r s

Il est difficile de mettre un point final à ce rapport sans évoquer quelques-uns des aspects propres à cette mission.

En premier lieu, je voudrais revenir brièvement sur la réponse que j'ai adressée en février dernier à la Direction administrative à propos de l'impossibilité de ramener l'horaire de travail hebdomadaire de cette Ambassade à 40 heures, alors que les 42 heures, annoncées officiellement, ne suffisent pas à son personnel pour venir à bout du volume de travail qui lui incombe et pour lequel il accomplit, en réalité et en moyenne, au moins 46 heures par semaine.

Comme je l'ai déjà écrit à cette occasion, j'ai eu le privilège de disposer de collaboratrices et de collaborateurs qui ont un sens élevé de l'esprit de service, qui font tout naturellement passer les intérêts de l'Etat avant le leur, ont pour règle d'être disponibles et tiennent ainsi compte de la situation précaire des finances fédérales et du stop du personnel qu'elle a entraîné.

Le rapport d'inspection du 6 juillet 1976, auxquels les lecteurs de ce rapport pourraient utilement se reporter, donne une appréciation très positive sur l'ensemble de la chancellerie (organisation et activité).

Deuxièmement, je voudrais également relever ici que la chancellerie que trouva son nouveau chef, transféré à Budapest un mois après mon arrivée, était dans un état de désordre tel qu'il fallut près de trois ans pour redresser la situation.

Je l'écris avec d'autant plus d'aise dans ce rapport que mon prédécesseur avait attiré mon attention sur ce point.

Dès lors et comme j'ai été amené à faire de semblables constatations dans des postes antérieurs, je me demande si nos inspecteurs ne devraient pas avoir également pour tâche de vérifier de très près si les conceptions de la Centrale en la matière sont respectées, notamment pour ce qui est du plan d'enregistrement qui est impératif et dont découle l'ordre ou le désordre d'une chancellerie.

Troisièmement, je désire m'arrêter quelques instants sur la dotation en personnel de cette mission. Je ne traiterai pas ici du renforcement du secteur économique, l'Ambassade ayant déjà fait connaître ses vues à ce sujet à l'Ambassadeur Bettschart, dans sa réponse du 6 mars, également communiquée au Service économique et financier du Département.

Ce qu'il m'importe de relever, c'est que cette mission ne dispose, en tout et pour tout, que d'un seul employé local pour assumer les fonctions d'huissier et de messenger, que de surcroît l'on eût l'idée malencontreuse, autrefois, de loger dans l'Ambassade elle-même et dont le déguerpissement dont j'eus à m'occuper fut extrêmement laborieux et coûta fort cher. On ne peut être au four et au moulin; cet employé local n'est donc pas en mesure de remplir simultanément deux tâches aussi différentes, dont l'une exige qu'il soit présent à la chancellerie tandis que l'autre veut qu'il passe la majeure partie de son temps à l'extérieur. Priorité devant être donnée à la seconde, en raison des nécessités du service, les visiteurs ne sont donc pas reçus à leur entrée à la chancellerie - ni contrôlés -, si ce n'est par la téléphoniste. Celle-ci en profite, en leur posant des questions qui dépassent souvent ses compétences et en leur donnant des renseignements fréquemment erronés, pour satisfaire une curiosité incalculable dont il faut, hélas, très sérieusement se demander si elle n'est pas conditionnée par un besoin d'inquisition déterminé par l'obligation qu'elle a de rapporter, comme y sont astreints tous les employés locaux au service des missions étrangères, ce qui se passe à la chancellerie. Trop souvent répétées, les entorses à la vérité commises par la téléphoniste en deviennent inquiétantes. La Direction administrative possède déjà un dossier abondant, m'a-t-on dit, la concernant. Comme elle est seule à maîtriser la langue hongroise, les membres de l'Ambassade sont à sa merci et son activité est par conséquent incontrôlable. Etant soutien de famille, mais la preuve absolue n'existe pas, des considérations d'ordre humanitaire et sa double-nationalité hongro-suisse engagent à tempérer les ressentiments à son égard mais ne sauraient, à aucun prix, être une raison de relâcher la vigilance à son endroit: ce serait faire preuve de faiblesse.

Dans plusieurs pays dont la langue nationale est différente des nôtres, nos missions disposent d'un traducteur/interprète attitré. A Budapest, ce n'est pas le cas. J'en ignore les raisons. La téléphoniste se charge des traductions qui restent ainsi limitées au strict indispensable vu que sa fonction principale et prioritaire est d'assurer le central téléphonique. L'Ambassade est donc également fort mal dotée à cet égard et tributaire d'autres missions étrangères qui

veulent bien, ici ou là, la faire bénéficier de ses propres traductions. Nous sommes ainsi coupés d'informations politiques, économiques et autres pourtant indispensables pour parvenir à une juste appréciation de la situation.

Tant sur le plan de l'huissier/messenger, de la téléphoniste et d'un traducteur-interprète, il serait urgent de:

- engager un employé local dont la seule fonction serait d'être huissier, tandis que l'huissier/messenger conserverait uniquement ses tâches de commissionnaire;
- remplacer la téléphoniste actuelle par une employée locale, dont l'activité se limiterait au fonctionnement du central téléphonique (à l'exclusion des informations) et à la dactylographie en langue hongroise;
- attacher à l'Ambassade un traducteur-interprète permanent qui comble enfin une lacune incompréhensible.

Pour ce qui est du concierge-gardien, la Section du personnel a été, coup sur coup, extrêmement heureuse dans les choix qu'elle a faits. Le premier concierge attribué à cette mission depuis mon arrivée était tapissier-décorateur de métier. Il a donc pu recouvrir la presque totalité des meubles de la résidence, réparer dans la mesure du nécessaire le mobilier affecté aux appartements de service et, puisqu'il en avait des notions suffisantes, repeindre certains intérieurs. Son successeur, menuisier-ébéniste de profession, a lui aussi pu mettre ses excellentes qualités professionnelles au service de l'Ambassade. Ce faisant, tous deux ont donc épargné d'importantes dépenses à la Confédération.

Mais il serait facile d'économiser plus.

Ce n'est pas là une boutade. L'exemple ci-après - que je mentionne parmi d'autres - le démontre. Si le concierge avait pu obtenir le pistolet-pulvérisateur commandé à la section des immeubles pour la remise en état, il y a quelques mois, du plateau d'une table de salle à manger de type anglais, il aurait été en mesure d'en entreprendre la réparation dans le cadre de son activité normale, c'est-à-dire sans frais. Or,



la DCF ayant refusé de fournir, pour des raisons qui ne résistent à aucun examen sérieux, le pistolet en question, il fallut la confier à un maître d'état local qui fit une tentative malheureusement infructueuse, en accentuant le dégât à tel point que le concierge se déclara ne plus être en mesure de réparer. Où est dès lors l'économie ?

Quatrièmement, je reste frappé par le volume disproportionné d'une correspondance administrative qui pourrait sans aucun doute être largement réduite. Je pense non seulement à celle provoquée par la mise au point des inventaires - cela dure depuis 3 ans environ - qui eût pu intervenir d'un seul coup et sans perte de temps si les directives reçues à cet effet n'avaient été sans cesse modifiées ce qui témoigne d'un manque de réflexion au départ. Je songe également à plusieurs réponses de la section des immeubles, parfaitement erronées quant au fond, et à la sorte d'écran que constitue ce service entre nos représentations et la Direction des constructions fédérales, souvent superflu et occasionnant une perte de temps inutile puisque son rôle n'est que trop souvent celui d'une boîte aux lettres. Dans plusieurs de ses préavis, elle ne semble pas toujours consciente de l'objet réel et pratique de la requête qu'elle a à transmettre, ni, dans quelques cas, de son caractère urgent.

Pour ce qui est notamment des frais de représentation, ne pourrait-on pas simplifier les calculs auxquels est astreint le chef de mission pour ce qui est des salaires du personnel domestique qui dépendent des variations du cours. Si le Département prenait à sa charge de telles dépenses, celles-ci n'entreraient plus dans le cadre des frais de représentation.

Cinquièmement, je me dois de souligner les difficultés de plus en plus nombreuses auxquelles les diplomates sont en butte pour obtenir du personnel de maison local. Le D.T.E.I., bureau "au service des missions diplomatiques", auquel il est obligatoire de s'adresser, est incapable de recruter du personnel qualifié. Il multiplie du reste les obstacles à l'aboutissement de solutions concrètes acceptables et impose aux missions des règles de travail qui conviennent parfaitement bien à des usines ou à des fabriques mais pas à des représentations officielles. Son dessein est manifestement intentionnel à l'égard des Ambassades des pays de l'Ouest; tous les diplomates occidentaux en souffrent. Par souci de justice, j'ajoute que la main-d'oeuvre qui nous conviendrait devient de plus en plus rare. Aussi ne faudrait-il pas s'étonner que nous devions, dans un avenir peut-être pas très éloigné, avoir recours à du personnel suisse.

C'est également le D.T.E.I. qui est chargé de l'application de la Convention diplomatique de Vienne lors du départ définitif de Hongrie des membres des représentations étrangères. Il se montre particulièrement tracassier et impose même la présence d'un douanier durant toutes les opérations d'emballage. Cela dépasse, et de beaucoup, notre pratique en Suisse, ainsi que notre service du protocole me l'a confirmé tout récemment.

Sixièmement, je voudrais aussi m'arrêter quelques instants aux problèmes qui concernent la sécurité.

La brochure "S comme Sécurité", publiée en mars 1977 déjà et que cette Ambassade a finalement reçue au début de novembre dernier, est fort éloquente à l'égard des dangers qui, par analogie, menacent les missions étrangères, celles situées à l'Est en particulier.

L'hypothétique détente ne saurait nous inciter au moindre relâchement. Ce ne serait pas seulement de la naïveté de notre part, ce serait une fuite devant nos responsabilités.

Mais que peut-on penser lorsque s'adressant au responsable de la sécurité du Département pour proposer un renforcement de l'appareil de sécurité, le directeur administratif répond:

"In Ihren Schreiben vom 16. und 23. Dezember 1975 machen Sie verschiedene Vorschläge, wie die Sicherheit von Residenz und Kanzlei erhöht werden könnte.

Da heute, worauf auch Sie hinweisen, überall eine mehr oder weniger gespannte Situation anzutreffen ist, sind beinahe sämtliche Vertretungen mit den gleichen Sicherheitsproblemen konfrontiert. Diese Tatsache beweg das EPD, die sich dadurch stellenden Fragen den verschiedenen hierfür zuständigen Departementen zu unterbreiten, um einen Grundsatzentscheid herbeizuführen. Bis dahin kann das Departement zu Ihren Anträgen nicht Stellung beziehen.

Nachdem Sie die Ihrer Ansicht nach schwachen Stellen im Sicherheitsdispositif Ihrer Mission gemeldet und um Abhilfe ersucht haben, liegt nun die Verantwortung bei der Zentrale."

C'est peut-être commode pour un chef de mission de se sentir déchargé d'une telle responsabilité. Personnellement, je ne suis pas d'avis que ce soit pratiquement le cas et il reste engagé, sinon devant le Département, du moins devant son personnel et l'opinion publique. Il le reste d'autant plus que depuis la réception de cette réponse, il s'est écoulé 2 1/2 ans sans que rien ne se passe. Est-ce cela la sécurité ? Est-ce de cette manière que le Département entend protéger ses agents à l'étranger ?

Comment apprécier que le Département affirme que la téléphoniste de l'Ambassade ne peut pas suivre nos conversations externes, alors que l'appareil de commande dont cette mission est pourvu en offre la possibilité ? (cf. réponse du 17.9.73 - a.645.11.Budapest - HZG/jk).

Le problème de la sécurité doit être entièrement repensé et ne pas se limiter à un exercice de rhétorique. L'état des finances fédérales ne saurait être un prétexte suffisant pour remettre à demain ce qui est impérativement nécessaire aujourd'hui.

Compte tenu des circonstances de lieu, je me suis toujours abstenu de dicter mon courrier et mes rapports, préférant remettre à ma secrétaire des manuscrits ou, le plus fréquemment, des projets dactylographiés.

---

Je joins à ce rapport:

- annexe I        1 tableau statistique des échanges commerciaux  
                  (ad ch. 1.2 - Affaires économiques, page 10)
- annexe II       1 article de F. Horchler sur les relations économiques entre la Hongrie et la Suisse  
                  (ad ch. 1.2 - Affaires économiques, page 11)
- annexe III      1 état des accords bilatéraux encore en vigueur entre la Suisse et la Hongrie
- annexe IV       1 état des lieux de la résidence, dont 1 double a été adressé directement à mon successeur.

Enfin, l'Ambassadeur Sommaruga ayant exprimé le désir de recevoir un exemplaire de ce rapport, j'en joins un double à son intention (annexe IV non comprise) en vous laissant le soin de le lui transmettre si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

4 annexes

  
(STOUDMANN)

AMBASSADE DE SUISSE  
BUDAPEST

---

BALANCE COMMERCIALE \*

en Mio. frs.

	<u>importations suisses</u>	<u>exportations suisses</u>	<u>solde</u>
1968	73,5	83,0	+ 9,5
1969	104,9	83,5	- 21,4
1970	138,4	104,3	- 34,1
1971	109,5	120,1	+ 10,6
1972	114,9	126,9	+ 12,0
1973	155,5	156,9	+ 1,4
1974	215,6	238,7	+ 23,1
1975	133,6	263,8	+ 130,2
1976	170,4	268,3	+ 97,9
1977	148,6	310,2	+ 161,6
1978 (janv.-mai)	68,1	139,2	+ 71,1
p.m. 1977 (janv.-mai)	61,7	123,5	+ 61,8

\* Extrait des statistiques suisses